

Commission Permanente
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
13 mars 2023

Finances-Budget

23.83	FINANCES	SAEML SOGARIS – Institution dérogation statutaire	POUR
-------	----------	---	------

Personnel

23.82	RH	Attribution logements pour NAS – Liste des emplois	
		Report	Report

Relations et coopération internationales

23.49	COOPERATION INTERNATIONALE	Programme Bénin 2023	POUR
-------	----------------------------	----------------------	------

Le Département soutient, depuis 2017, la mise en œuvre d'un programme d'appui à la valorisation des productions agricoles locales dans le département du Zou au Bénin. Ce programme, établi par la SCIC SENS, a pour objectifs de renforcer l'agriculture familiale et de soutenir les ménages et entrepreneurs du Zou, en privilégiant une approche axée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et la diffusion de l'agroécologie.

En 2022, le Bénin a été indirectement impacté par

le conflit en Ukraine, qui a bouleversé les chaînes traditionnelles d'approvisionnement de céréales en Afrique. En effet, le Bénin fait partie des pays dépendants de la Russie pour ses importations de blé. Les ménages les plus pauvres, consommateurs réguliers de produits à base de blé, ont été en conséquence touchés.

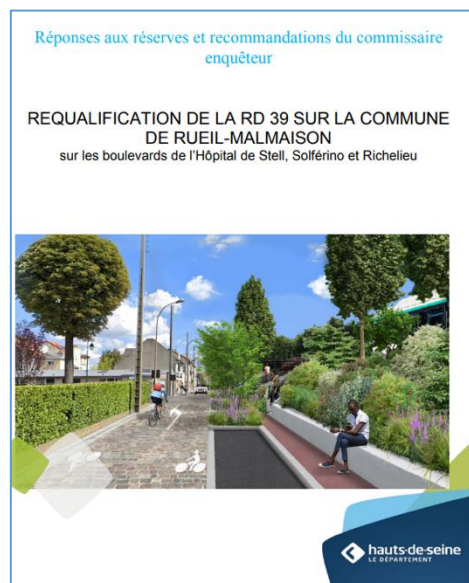
I. Dépenses prévisionnelles d'investissement	125 000 €
1.1 Fonds géré par la CCZ pour la promotion du maraîchage et des pratiques agro-écologiques	20 000 €
1.2 Activités transversales	105 000 €
- achats d'équipements et de matériels pour la diffusion d'une offre de produits, de services aux ruraux et de pratiques agro-écologiques ;	
- constructions et achats d'équipements pour l'aménagement du pôle d'activités de Bohicon ;	
- achats de mobiliers et équipements de bureau.	
II. Dépenses prévisionnelles de fonctionnement	498 251 €
2.1 Frais de fonctionnement liés aux activités	88 505 €
- valorisation des produits (supports de communication, publicité etc.) ;	
- études de marché, marketing / études filières ;	
- tests, innovation, mise au point nouveaux produits ;	
- organisation d'évènements et réunions (visites d'échange, ateliers, Saveurs locales du Zou etc.) ;	
- formation et accompagnement technique (management, gestion etc.) ;	
- contrats d'apprentissage Insertion /Tremplin.	
2.2 Autres frais	409 746 €
- ressources humaines (SENS France et Bénin, VSI, CCZ etc.) ;	
- déplacements (locaux et missions de SENS France au Bénin).	
Total	623 251 €

Infrastructures routières et navigables

23.62	MOBILITES	RD39 RUEIL Réponse aux réserves du commissaire enquêteur	POUR
-------	-----------	--	------

Depuis 2017, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans la requalification de la RD 39 à Rueil-Malmaison, sur les boulevards de Stell, Solférino et Richelieu, entre la RD 913 (avenue Paul Doumer) et la rue de Gènes. Le projet s'étend sur une distance de 1,2 km, et doit notamment permettre de réorganiser les circulations, via un partage de la voirie entre les différents usagers, et de procéder à une requalification qualitative de cet axe, en élargissant le boulevard Solférino et le début du boulevard Richelieu.

Le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable, sous réserve du respect du schéma directeur cyclable départemental et de la prise en compte des observations du Cerema sur les itinéraires cyclables. Il a également émis sept recommandations :



1. retenir la solution avec deux pistes cyclables unidirectionnelles de deux mètres de large ou, éventuellement avec une piste bidirectionnelle de trois mètres de large côté coteaux ;
2. maintenir les feux prévus par le Département sur le carrefour Richelieu pour protéger les piétons ;
3. étudier un aménagement provisoire pour les cyclistes du boulevard Stell, dans l'attente de l'arrivée du tramway T1 ;
4. assurer le maintien de la sente entre la rue des Clos Beauregards et le boulevard Richelieu ;
5. si l'option de contre-allée partagée est maintenue, le commissaire enquêteur demande un espace réservé pour les piétons au niveau de l'hôtel Ibis, de la résidence les Hespérides, de l'école Albert Camus et du parc de la Paix ;
6. réaliser un état initial contradictoire sur le niveau de bruit en façade des immeubles susceptibles d'être impactés par le projet le long du boulevard Solférino, et s'assurer qu'une simulation de ce niveau de bruit soit conduite après travaux ;
7. poursuivre la concertation sur le projet avec les différents publics concernés (riverains, usagers de la voie, etc.), en les informant sur les études réalisées et en les consultant sur les évolutions du projet.

23.63	MOBILITES	Aménagements cyclables et sécurité demande de subvention auprès de la région	POUR
-------	-----------	--	------

Le présent rapport concerne cinq opérations de voirie prévues sur les RD 19 (boulevard Intercommunal à Gennevilliers et Asnières-sur-Seine), RD 907 (boulevard Poincaré à Garches et Marnes-la-Coquette), RD 62 (avenue Marx Dormoy à Bagneux et Montrouge), RD 67 (avenue Sully Prudhomme à Antony et Châtenay-Malabry), et enfin sur la RD 908 (boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret). Les objectifs de ces opérations sont de requalifier l'espace public, d'améliorer le cadre de vie, de développer les liaisons douces et d'améliorer la sécurité routière.

À ce stade des études, le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'ensemble de ces différentes opérations s'élève à environ **36 M€ HT**.

- L'aménagement de la RD 19 à Gennevilliers et Asnières-sur-Seine consiste en la création de 900 m de pistes cyclables (**150 000 €**) ;
- L'aménagement du boulevard Raymond Poincaré (RD 907) à Garches et Marnes-la-Coquette consiste à y intégrer une piste cyclable unilatérale bidirectionnelle de 1,3 km de longueur (**180 000 €**)
- La requalification de l'avenue Marx Dormoy (RD 62) à Bagneux et Montrouge consiste à réaménager l'avenue en « promenade des deux gares » – de la station Barbara de la ligne 4 du métro à la station Châtillon Montrouge des lignes 9 et 15 du métro –, en proposant des cheminements pour chaque mode de déplacement (**310 000 €**)
- La requalification de l'avenue Sully Prudhomme (RD 67), sur les communes d'Antony et Châtenay-Malabry, repose sur un réaménagement qualitatif de l'avenue, en incluant de la végétalisation, des trottoirs et des pistes cyclables confortables (**165 000 €**)
- L'aménagement prévu sur la RD 908 à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret porte sur la transformation d'un important carrefour à sept branches en un carrefour giratoire, et la requalification d'une section courante de voirie sur 200 m jusqu'à Paris (**50 000 €**)

Intervention d'Astrid Brobecker

« Nous voterons bien sûr cette délibération qui va dans le bon sens. Je voulais juste alerter sur le risque de zone blanche sur la RD63.

Dans le cadre de son schéma départemental cyclable, le conseil départemental a retenu la RD 63 comme axe prioritaire à rendre cyclable, et c'est un souhait exprimé par les habitants via le baromètre vélo depuis 2017. La RD63 cyclable est une nécessité pour soulager la coulée verte où la cohabitation piétons et cyclistes atteint ses limites.

La Région via le RER V, le territoire VSPG, sont dans la même logique que le département.

Châtillon a déjà entamé cette démarche, et les services départementaux ont travaillé de concert avec les services de la ville, les aménagements cyclables à réaliser et la concrétisation est proche.

La RD 63 va être aménagée en amont et en aval de Fontenay, donc coté Châtillon et coté Sceaux, mais pour l'instant pas à Fontenay-aux-Roses où il y a comme partout ailleurs, des difficultés techniques, avec de choix d'aménagements à faire, mais pas que des difficultés techniques.

*Je sais Monsieur le Président que vous respectez le choix des maires, ce que je comprends notamment pour le choix architectural d'un équipement public, mais **ce choix d'un maire de ne pas aménager de piste cyclable va générer une grande discontinuité pénalisante pour les habitants de plusieurs villes et pour les maires des villes avoisinantes aussi.** L'objectif est que les habitants aient le choix de leur mode de déplacement : à vélo, à pied, ou en transport en commun ou en voiture. **Je souhaite que vous ayez les arguments pour contrer ce risque de zone blanche.** »*

23.64	VOIRIE	Acquisition société IN'LI SEVRES GENNEVILLIERS	POUR
23.65	VOIRIE	RD910 CHAVILLE acquisition bâti	POUR
23.66	IMMO	RD 911 et 19 – Gennevilliers – échange foncier SEMAG 92	POUR

Transports

23.54	MOBILITES	Prolongement du RER E protocole relais n°3	POUR
-------	-----------	--	------

Il s'agit d'un troisième protocole-relais, établi selon les mêmes conditions que les deux précédents, pour un montant de 418,9 M€ 2012, réparti entre les mêmes financeurs.

Financeurs	€ _(CE 2012)	Clés
État	223 692 600	53,40 %
Région Île-de-France	129 021 200	30,80 %
Département des Hauts-de-Seine	20 945 000	5,00 %
Département des Yvelines	27 647 400	6,60 %
Ville de Paris	17 593 800	4,20 %
TOTAL	418 900 000	100,00 %

23.48	MOBILITES	Prolongement RER E EOLE financement travaux REA 6	POUR
-------	-----------	---	------

La prolongement c'est percer un nouveau tunnel de 8 kilomètres entre Nanterre et Haussmann-Saint-Lazare, terminus actuel du RER E. Trois nouvelles gares seront créées dans le cadre de ce projet : Porte Maillot, La Défense et Nanterre-la-Folie. Cinq conventions de financement ont déjà été approuvées, signées et notifiées, entre la région IDF, la société du Grand Paris, la SNCF, la ville de Paris, le département 92 (150 M€) et le département 78 (objectif total 3 740,94 M€ HT en 2012).

La convention qui vous est ici proposée a pour finalité de permettre à la SNCF de poursuivre les marchés déjà engagés, via la mobilisation des financements SNCF Réseau prévus dans la future convention REA 6 qui interviendra en 2023, et d'une partie des financements de la convention REA 7, prévue en 2025.

Les financeurs du projet se sont rapprochés pour déterminer une enveloppe d'engagement de 158,09 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 – soit 180,42 M€ courants conventionnels – financée par l'État, la Région Île-de-France et la Société du Grand Paris

État	100,76 M€
Région Île-de-France	28,94 M€
SGP	28,39 M€
Département des Yvelines	0,0 M€
Département des Hauts-de-Seine	0,0 M€
Ville de Paris	0,0 M€
SNCF Réseau	0,0 M€

23.42	MOBILITES	Protocole transactionnel préjudice T10 CHATENAY MALABRY	POUR
-------	-----------	---	------

Afin d'éviter que les conséquences financières ne soient supportées trop longtemps par les commerçants, le Département des Hauts-de-Seine et Île-de-France Mobilités ont mis en place une commission d'indemnisation amiable chargée d'émettre un avis sur les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains des travaux ou situés à proximité. Cette commission, présidée par le premier Vice-président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dispose d'une formation « travaux d'assainissement départemental » et d'une formation « travaux du tramway ».

Protocole transactionnel à conclure entre le Département et la SARL Médiance, portant indemnisation de la société à hauteur de **16 298,23 €**.

Patrimoine non scolaire

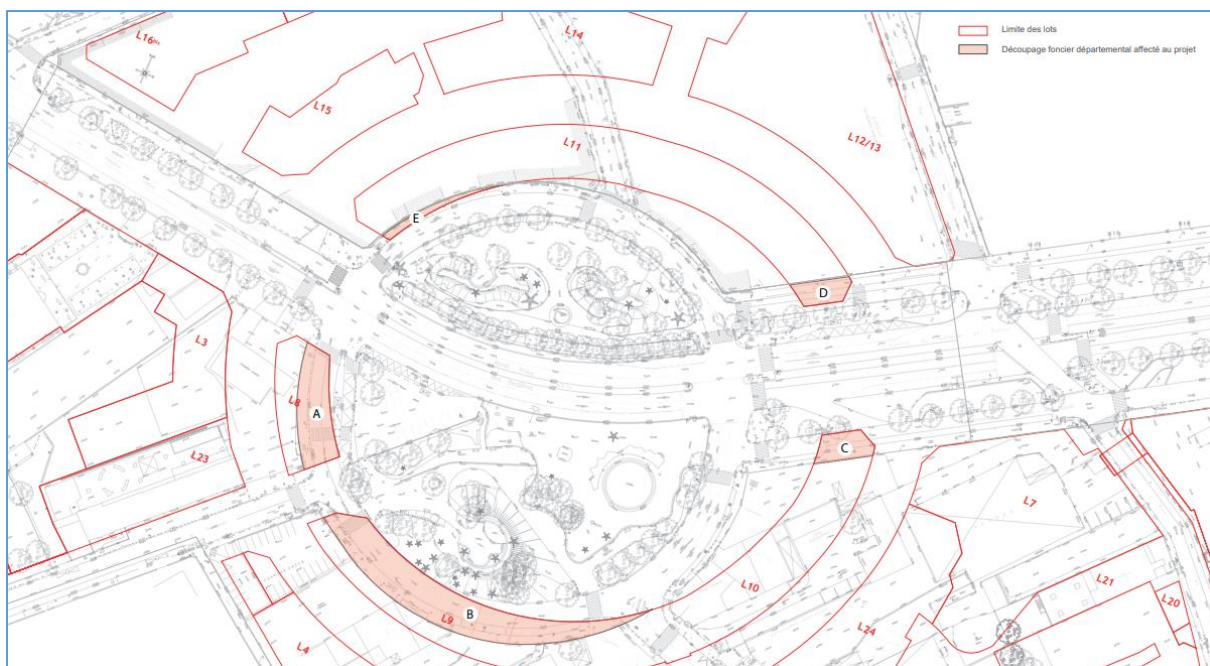
23.53	PATRIMOINE	Protocole transactionnel SCCV Buis résiliation baux ISSY	POUR
-------	------------	--	------

Le présent rapport a pour objet de soumettre le protocole transactionnel à conclure avec la SCCV Buis, à la suite de la résiliation, par cette dernière, de deux baux conclus par le Département en 2006 et 2008, pour un ensemble de locaux avec places de stationnement situés au 113, avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux, au bénéfice d'un service social territorial.

23.52	PATRIMOINE	Rond-point des bergères PUTEAUX déclassement désaffectation permis	PCF : NPPV EELV-PS : abstention
-------	------------	--	---------------------------------------

L'écoquartier des Bergères à Puteaux a comme ambition de substituer, à un bâti hétéroclite, un tissu urbain structuré à l'architecture variée, dans une démarche certifiée HQE. Ce projet, initialement conduit en régie par la Ville, est, depuis le 1er janvier 2020, mis en œuvre par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) avec le concours technique de la Ville de Puteaux.

L'aménagement de cet écoquartier consiste à créer un nouveau cœur de quartier en transformant le rond-point des Bergères en un parc communal de près de 18 000 m², bordé d'immeubles d'habitation, eux-mêmes entourés d'un nouvel anneau routier départemental, qui assurera la jonction entre la RD 913 et la RD 5.



Intervention de Najib Benarafa sur la bétonisation.

23.41	PATRIMOINE	Cession parcelle rue Barbusse NANTERRE	POUR
-------	------------	--	------

Il s'agit de la cession de la parcelle départementale cadastrée section CU n°18, située rue Henri Barbusse à Nanterre. Cette parcelle a été acquise par le Département en 1968 dans le cadre d'une opération de voirie, aujourd'hui abandonnée. Par courrier du 29 septembre 2022, Monsieur le Maire de Nanterre a fait part de son souhait de régulariser la propriété de la parcelle. Cette parcelle étant située sur le domaine public routier municipal et étant entretenue par la Ville de Nanterre, cette cession pourrait intervenir à l'euro symbolique dans le cadre d'un transfert de charge.

23.36	LOGISTIQUE	Mise en réforme de biens départementaux	POUR
-------	------------	---	------

Affaires sociales – Solidarités

23.50	SANTE	PMI IVG médicamenteuse convention centres hospitaliers	POUR
-------	-------	--	------

Le Président du Conseil départemental a pour mission d'organiser des activités de promotion de la santé sexuelle dans les centres de santé sexuelle (CSS), nouvelle dénomination des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Ainsi, à ce jour, le Département travaille avec 24 centres (9 centres départementaux et 15 établissements conventionnés) qui mettent en œuvre cette mission.

S'agissant des centres départementaux, les premières IVG médicamenteuses n'ont pu être pratiquées qu'à compter de novembre 2022, en raison de la crise de la COVID-19 qui a retardé leur mise en œuvre. Le décret n° 2022-212 du 19 février 2022 relatif aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse hors établissements de santé a fait évoluer les modalités de délivrance des médicaments, et amendé la convention-type définie à l'article L. 2212-2 du code de la santé publique.

Compte tenu de l'évolution du cadre juridique de réalisation des IVG médicamenteuses, du souhait du centre hospitalier **Louis Mourier à Colombes** de participer au dispositif et de la nécessité de renouveler la convention avec le centre hospitalier Rives de Seine, je vous propose d'adopter un nouveau cadre conventionnel qui s'appliquera à compter de 2023.

23.51	SOLIDARITES	Protection sanitaire infantile convention association 1001 mots	POUR
-------	-------------	---	------

Le Département souhaite s'engager, en 2023, dans un nouveau partenariat avec l'association 1001 mots, qui va mettre en œuvre une action d'accompagnement auprès de **600 enfants** de moins de 3 ans afin de favoriser l'éveil langagier. S'agissant d'une action nouvelle, ces familles seront repérées et orientées, dans un premier temps, par les équipes de PMI des communes d'Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en priorité. Dans un second temps, le repérage pourra être étendu à d'autres PMI. La subvention pour 2023 est de **133 000 €**.

23.68	SOLIDARITE	Dispositif Améthyste – Avenant 2 convention IDF Mobilités et ComuTitres	POUR
-------	------------	---	------

Commande publique

23.38	COMMANDE PUBLIQUE	Groupement de commandes ouvrages d'art	POUR
-------	-------------------	--	------

Convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine, en vue de la passation et l'exécution de marchés relatifs à la réalisation de prestations de diagnostics, d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les ouvrages d'art existants situés sur les territoires des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

23.39	COMMANDE PUBLIQUE	Groupement de commandes dispositifs de retenue routes	POUR
-------	-------------------	---	------

Convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, en vue de la fourniture et de la pose de dispositifs de retenue sur les routes départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

23.40	COMMANDE PUBLIQUE	Groupement de commandes abonnements presse	POUR
-------	-------------------	--	------

Convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, en vue de l'achat de prestations d'abonnements de presse et de périodiques.

23.67	COMMANDE PUBLIQUE	Groupement de commandes – EPI 78-92 – Éclairage public des routes départementales	POUR
-------	-------------------	---	------

23.43	COMMANDE PUBLIQUE	CR marchés et avenants 2022	POUR
-------	-------------------	-----------------------------	------

Tableau recensant les marchés et les avenants conclus dans le cadre de cette délégation pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022. En outre, un certain nombre de marchés et avenants, conclus entre mars 2022 et octobre 2022, figurent également au tableau joint, à titre de compléments.

Les plus grosses sommes engagées :

- **1 987 634 €** 28/07/2022, Asten, Travaux d'insertion d'un aménagement cyclable bidirectionnel sur la rue Paul Bert et la rue Edgar Quinet (RD106) à **Colombes** - lot 1 : VRD
- **1 000 000 €** 09/12/2022, Société d'exploitation de l'Arena, Marché de prestations communication, visibilité, billetterie - 2022/2023
- **905 615 €** 22/09/2022, Asten, Travaux de construction du nouveau collège Henri Wallon à **Malakoff** - Lot 3 : VRD
- **821 724 €** 05/07/2022, Amiante Démolition Service Location, Travaux de désamiantage - déplombage et curage des bâtiments situés 2 rue des Goulvents à Nanterre
- **833 333 €** 09/06/2022, Amaury Sport Organisation, Marché relatif à la réalisation de prestations de promotion et de communication dans le cadre des éditions 2022-2023-2024 de la course cycliste Tour de France,
- **655 752 €** 22/06/2022, Marcel Villette Eiffage Construction, Travaux d'aménagement de la cour "Ilot vert" du collège Genevoix 11 rue d'Arcueil à **Montrouge**

Culture

23.69	CULTURE	Seine musicale – subvention maîtrise Hauts-de-Seine - 2023	POUR
23.70	CULTURE	Albert-Kahn – Concession droits d’auteur fichiers numériques – Presses universitaires de Rennes	POUR
23.71	CULTURE	Albert-Kahn – Convention partenariat Micro Folies – Parc et Grande Halle de la Vilette	POUR
23.72	CULTURE	Musée Grand Siècle – Prêt œuvres – Musée National Châteaux Versailles et Trianon	POUR
23.73	CULTURE	Musée Grand Siècle – Prêt œuvres – Musée Beaux-Arts Rennes	POUR
23.74	CULTURE	Musée Sceaux – Autorisation repro et repré œuvre – Centre Monuments Nationaux	POUR
23.75	CULTURE	Musée Sceaux – Contrats prêts et concession droit auteurs – Fête Hanami – Expo Manga imaginaire français	POUR
23.76	CULTURE	Musée Sceaux – Contrat prêt œuvres – Cosne-Cours-sur-Loire	POUR
23.77	CULTURE	Maison Chateaubriand – Avenant contrat de prêt – Expo Marie Denis	POUR
23.78	CULTURE	Subventions – Association des Amis des Musée – 2023-2025	POUR

23.79	COMMUNICATION	Conventions de parrainage – Chorus 2023	POUR
-------	---------------	---	------

23.80	ARCHIVES	Partenariat – Centre pénitentiaire HdS et service pénitentiaire insertion et probation	POUR
-------	----------	--	------

23.81	ARCHIVES	Abrogation règlement salle de lecture	POUR
-------	----------	---------------------------------------	------

Sports

23.84	SPORTS	JOP 2024 – Stade Yves du Manoir – Convention Département Paris 2024 SOLIDEO – Avenant 1	POUR
-------	--------	---	------

23.56	SPORT	Soutien au sport de haut niveau centres de formation et plans d'actions 2022 2023	POUR
-------	-------	---	------

Dans le cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau, le Département a développé des partenariats avec sept clubs de très haut niveau, labellisés « Clubs des Hauts-de-Seine » :

- le Racing 92, pour le rugby masculin ;
- Nanterre 92 et les Metropolitans 92, pour le basket masculin ;
- Paris 92, pour le handball féminin ;
- Boulogne 92, pour l'aviron ;
- BLR 92, pour le fleuret ;
- et le CAM 92, dernier club labellisé en 2022, pour le hockey sur gazon.

Il est proposé d'approuver l'attribution de subventions :

- aux centres de formation agréés du Racing 92 (**500 000 €**), des Metropolitans 92 (**60 000 €**) et du Plessis-Robinson Volley-Ball (PRVB) (**80 000 €**), pour son équipe professionnelle de volley-ball masculine, dite « les Hiboux » ;
- aux clubs « Boulogne 92 » (**190 000 €**) et « BLR 92 » (**230 600 €**), pour le développement du haut niveau sportif et pour leurs programmes respectifs d'actions annuels.

23.57	SPORT	Dispositifs collèges et établissements médico sociaux	POUR
-------	-------	---	------

La subvention totale est de **63 000 €**.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 42 demandes ont été transmises au Département. Les 38 demandes éligibles ont été examinées et approuvées par une commission d'évaluation constituée de chefs d'établissements, de professeurs d'EPS et de représentants du Département. Ces voyages permettront à plus de 2 000 élèves du Département de pratiquer des activités sportives variées dans différentes régions françaises – VTT, équitation, kayak, escalade, voile, surf, etc. Ces activités sont en lien avec d'autres disciplines comme l'histoire, la géographie, les sciences de la vie et de la Terre, ou même l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Trophées Aventure Hauts-de-Seine, Aventure adapté Hauts-de-Seine, Hockey sur gazon Hauts-de-Seine et Azimut Hauts-de-Seine (mise à jour des règlements pour tenir compte du RGPD, sera délibérée plus tard)

Plein Air Hauts-de-Seine (mise à jour des règlements pour tenir compte du RGPD, sera délibérée plus tard)

Le dispositif Plein Air Hauts-de-Seine permet aux collégiens de toutes les classes (de la 6e à la 3e) des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, de pratiquer, pendant les cours d'EPS, des disciplines sportives hors des structures traditionnelles. Durant l'année scolaire 2021-2022, 13 000 collégiens, issus de 73 collèges, ont participé à ce dispositif, ce qui représente près de 100 000 passages.

23.44	JOP 2024	Avenant lettre accord Look of the Games	POUR
-------	----------	---	------

Par délibération du 16 décembre 2022 (rapport n° 22.242), le Conseil départemental a approuvé la lettre-accord destinée à encadrer la cession, à titre gratuit et non exclusif, des droits patrimoniaux attachés aux images, aux vidéos et aux symboles-clés du Département transmis à Paris 2024 pour le « Look of the Games ». Le choix de trois photographies a également été approuvé à cette occasion, ainsi que les contrats de concession de droits d'auteur correspondants, à titre gratuit et non exclusif.

Une quatrième photographie, annexée au projet de délibération ci-après et représentant le quartier d'affaires de La Défense, a été transmise à Paris 2024 au titre de la communication de documents administratifs, sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique qui y sont attachés.



Éducation

23.46	COLLEGES	Subventions exceptionnelles et dotations de fonctionnement complémentaires 2022 2023	POUR
-------	----------	--	------

Attribution de subventions exceptionnelles aux collèges publics, pour un montant total de **133 200 €** au titre de l'année 2022, et **34 208 €** au titre de l'année 2023. Parmi les 12 collèges concernés, un seul dans une ville du groupe E&S : « Paul Éluard à Châtillon, pour un montant de 10 000 €, pour financer le transport vers la piscine ».

23.47	COLLEGES	Financement externats des collèges privés 2023	POUR
-------	----------	--	------

Un collégien dans les HdS coûte donc 343,25 € (hors personnel)

En application de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, la charge du fonctionnement de l'externat des collèges privés sous contrat d'association incombe aux Départements. Par délibération du 30 mars 2007 (rapport n° 07.73), le Conseil général a approuvé le versement aux collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'État d'une contribution relative aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat.

- Coût matériel : le coût moyen par élève externe d'un collège public pour 2023, calculé sur la base des dépenses du Département pour le fonctionnement de l'externat des collèges publics, s'élève à **343,25 €**.
- Coût Personnel : Proposition de revalorisation pour l'année 2023 des montants des taux fixés par catégorie en 2022 de **3,5 %**, correspondant à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires applicable depuis le 1er juillet 2022.

23.45	CITOYENNETE	Subvention 2023 Fondation Mémoire de la Shoah	POUR
-------	-------------	---	------

Renouvellement pour un an en 2023, pour un montant de **35 000 €** cette année encore.

En 2019, la signature d'une convention-cadre triennale avec le Mémorial de la Shoah a été l'aboutissement d'un véritable travail partenarial, et permet désormais de coordonner des actions à destination des collégiens et des équipes éducatives. Depuis 2019, une subvention annuelle d'un montant de **35 000 €** est ainsi versée à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au sein des collèges.

23.37	EDUCATION	Pass+ nouvelles affiliations	POUR
-------	-----------	------------------------------	------

ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CP 13 MARS 2023 ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CP 13 MARS 2023
BOULONGNE BILLANCOURT
Fitness Park - Boulogne Billancourt
BAGNEUX
ASSBAC (association sportive sociale balnéaire artistique et culturelle) Sans Frontières
CLAMART
Baseball Softball Clamart Suricates
COLOMBES
EEDF Rose des Vents
COURBEVOIE
Fit et Fab
Fitness Park - Courbevoie
ISSY LES MOULINEAUX
Fitness Park - Issy les Moulineaux
NANTERRE
Nanterre Sport
VANVES
Ville de Vanves - RR des sports
VAUCRESSON
Stade Français - Golf
VILLENEUVE LA GARENNE
Fitness Park - Villeneuve la Garenne

Eau et assainissement

23.55	EAU	SIAPP SMBVB EPT Seine Grands Lacs Comptes 2021	POUR
-------	-----	--	------

L'objet du présent rapport est de vous communiquer les comptes, pour l'exercice 2021, des institutions interdépartementales ou mixtes dont le Département est membre et qui œuvrent dans le domaine de l'eau.

- Le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ;
- Le syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SMBVB) ;
- L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs)

Habitat – Politique de la ville

23.60	HABITAT	Modification barèmes de ressources habitat privé	POUR
-------	---------	--	------

Les plafonds applicables en 2023 sont ainsi en augmentation de 6,3 % par rapport à ceux de l'année 2022.

Nombre de personnes occupant le logement	Très modestes (60 %)		Modestes (30 %)		Intermédiaires (15 %)	
	Revenu fiscal de référence pour l'année N-2		Revenu fiscal de référence pour l'année N-2		Revenu fiscal de référence pour l'année N-2	
	Barème actuel	Barème proposé	Barème actuel	Barème proposé	Barème actuel	Barème proposé
1	21 123 €	22 461 €	25 714 €	27 343 €	38 184 €	38 184 €
2	31 003 €	32 967 €	37 739 €	40 130 €	56 130 €	56 130 €
3	37 232 €	39 591 €	45 326 €	48 197 €	67 585 €	67 585 €
4	43 472 €	46 226 €	52 625 €	56 277 €	79 041 €	79 041 €
5	49 736 €	52 886 €	60 546 €	64 380 €	90 496 €	90 496 €
Par personne supplémentaire	6 653 €	6 650 €	7 613 €	8 097 €	11 455 €	11 455 €

23.58	LOGEMENTS	Aide à la création de logements sociaux BOULOGNE ISSY MALAKOFF	POUR
-------	-----------	--	------

Organisme HLM bénéficiaire	Type de logements	Nombre de logements sociaux	Adresse de l'opération	Mode de production	Prix de revient prévisionnel	Subvention départementale proposée	Logements réservés au bénéfice du Département
Seine Ouest Habitat et Patrimoine	familiaux	10 (4 PLUS, 3 PLAI et 3 PLS)	99, avenue Pierre-Grenier à Boulogne-Billancourt	Acquisition-amélioration	3 965 894 € TTC	84 300 €	1
Seine Ouest Habitat et Patrimoine	familiaux	18 (10 PLUS, 6 PLAI et 2 PLS)	179-183, rue d'Aguesseau et 37-39, rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt	VEFA	5 352 971 € TTC	187 956 €	3
Seine Ouest Habitat et Patrimoine	familiaux	11 (4 PLUS, 4 PLAI et 3 PLS)	42, rue Marcel Miquel à Issy-les-Moulineaux	Acquisition-amélioration	3 323 433 € TTC	45 845 €	1

Organisme HLM bénéficiaire	Type de logements	Nombre de logements sociaux	Adresse de l'opération	Mode de production	Prix de revient prévisionnel	Subvention départementale proposée	Logements réservés au bénéfice du Département
Malakoff Habitat	familiaux	86 (22 PLUS, 28 PLAI et 36 PLS)	50, rue Guy Môquet à Malakoff	Construction neuve	14 313 714 € TTC	247 229 €	4
Total		125				565 330 €	9

23.59	HABITAT	Aide réhabilitation énergétique logements sociaux Colombes Habitat Public	POUR
-------	---------	--	------

Colombes Habitat Public a déposé une demande d'aide à hauteur de **165 000 €** pour **des travaux de réhabilitation thermique**, permettant l'amélioration de la performance énergétique de **110 logements sociaux** situés au 128, avenue Stalingrad à Colombes. **Après travaux, la consommation énergétique de cet ensemble immobilier passerait d'une étiquette D à une étiquette B.** Le montant total de cette opération s'élève à **6 132 793 € TTC**.

Contributeurs	Montant	Part
Département des Hauts-de-Seine	165 000,00 €	2,69 %
Prêts CDC (éco-prêt)	2 750 000,00 €	44,84 %
Prêt CDC (PAM réhabilitation)	2 604 513,70 €	42,47 %
Fonds propres	613 279,30 €	10 %
Total	6 132 793,00 €	100 %

23.61	HABITAT	Aides départementale aux particuliers	POUR
-------	---------	---------------------------------------	------

Sont attribuées, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 28 subventions d'un montant total de **61 580 €**.